

Intolérable Acharnement

Notre article
en page 3

LE JOURNAL DE LA RESISTANCE

FRANCE D'ABORD
FONDÉ DANS LA CLANDESTINITE EN 1941

Rédaction-Administration, 79, rue Saint-Blaise, 75020 Paris
N° 986-987 - SEPTEMBRE-OCTOBRE 1989



L'A.N.A.C.R. A L'ARC-DE-TRIOMPHE

Conformément à la tradition, c'est l'A.N.A.C.R. qui, le 23 août, était chargée de ranimer la Flamme sous l'Arc-de-Triomphe. Cérémonie marquante parmi celles qui commémorent la Libération de Paris.
De droite à gauche : le colonel Rol-Tanguy, grand officier de la Légion d'Honneur et co-président de l'ANACR ; M. Boutonnet, directeur de cabinet de M. le Secrétaire d'Etat aux A.C. ; R. Chamberon, vice-président ; A. Gillot, membre du C.N.F.R. ; M. Larocque, vice-président (Libé-Nord) ; le général Casso (F.F.L.), membre du Comité d'Honneur, représentant M. le Maire de Paris.



Le 2 septembre, André Tillet, président du C.P.L., et Léo Hamon, vice-président, ont pris la parole à l'emplacement de l'ancienne gare Montparnasse, lieu de la reddition de Von Choltitz devant F.F.I. et 2^e D.B. Sur notre cliché : M. Boutonnet, colonel Rol-Tanguy, M.-C. Vaillant-Couturier, Léo Hamon...

VINCENT BADIE



n'est plus

Vincent Badie était, avec Jacques Debu-Bridel, Louis Terrenore et Henri Rol-Tanguy, co-président national de l'A.N.A.C.R. Il est décédé le 8 septembre, en son domicile de Montpellier, à l'âge de 87 ans.
Avocat, Vincent Badie devint député en 1936. Le 10 juillet 1940, il entra dans l'histoire en rédigeant une motion qui refusait la modification constitutionnelle proposée par Laval au bénéfice de Pétain, affirmant que cette proposition « aboutirait inéluctablement à la

(Suite page 2)



Le 30 juillet, le Comité départemental de l'A.N.A.C.R. du Morbihan rendit un bel hommage « aux femmes de la Résistance ». Notre cliché : parmi les personnalités, le docteur Thomas et R. Le Hyarie, membres du Bureau Patronal. Cf. notre compte-rendu en page 7.

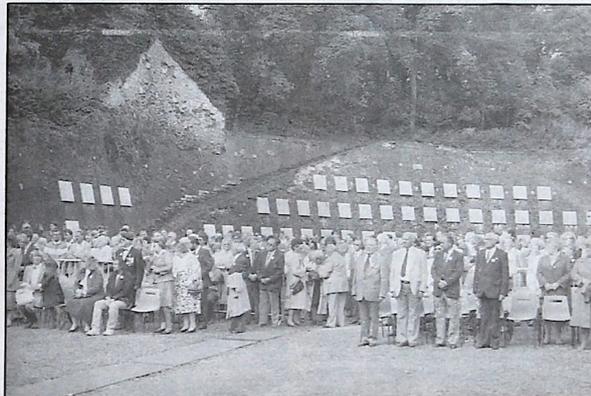
SOMMAIRE

- L'affaire Paul Touvier : L'instruction ne doit plus être retardée.

- en page 4 et 5

- L'occupation : Le Bon temps pour M. Autant-Lara.

- en page 4 et 5



Dans les fossés de la Citadelle d'Arras. (Notre article en page 6)

LA GRANDE FILIACTION DE L'HISTOIRE

Il n'est guère de jours où n'apparaisse la légèreté de ceux qui pensent que la Résistance n'appartient qu'au passé. Qu'eux-mêmes ouvrent leurs journaux, qu'y trouvent-ils ? Affaire Touvier, extraditions de criminels de guerre, agitation des nostalgiques d'Hitler et de Pétain, provocations racistes, agressions néo-nazies, problèmes posés par les carences des programmes d'enseignement en ce qui concerne la part de la France — de la Résistance — dans la Seconde Guerre mondiale, aspirations à la Liberté des peuples et des nations souvent encouragés par l'enseignement de ce 8 mai 1945 qui rendit aux survivants la possibilité de vivre. Grand d'ailleurs sa source au même endroit de l'Histoire la grande vérité, la grande espérance de notre époque, à savoir que les grands Etats ont surmonté leurs différences et uni leurs forces pour vaincre le nazisme ; que pendant des années leur noble alliance chancela au point de faire craindre le pire, mais qu'aujourd'hui malgré les miasmes des méfiances et des défis qui rôdent encore, progresse concrètement la recherche du bien suprême : la Paix.

Les résistants sont des témoins du passé qui sauva tout. Ils sont les acteurs du présent qui entendent remettre aux générations à venir le patrimoine sauvegardé. Ils le seront jusqu'au dernier jour, encouragés par la confiance qu'ils portent aux héritiers des grands idéaux. Encouragés aussi par ce qui fut révisé en cette année 1989 : alors que les adversaires de la Révolution qui fit tant au monde pour la gloire de la France et la dignité des hommes, avaient développé une longue et répugnante campagne de dénigrement et de calomnies, au point de faire craindre que le bi-centenaire ne desserve le grand souvenir de 1789, leur entreprise s'est effondrée devant l'énorme mémoire populaire fidèle à la fin de l'absolutisme et à la naissance de la République.

Nul doute que s'effondreront après nous les tentatives de même inspiration contre la mémoire de la Résistance (de même inspiration, car ainsi que l'écrivait Robert Vollet dans le dernier éditorial, les pétainistes se sont bien portés au premier rang des adversaires de 89). Mais il faut dès aujourd'hui relever que les plus sincères exaltations de Révolution ont bien peu évoqué la Résistance qui pourtant y puisa ses racines. Nous, nous l'avons fait. Mais il faut que cette filiation s'impose à l'opinion. Mille occasions nous seront données ces années-ci de montrer la continuité de l'Histoire.

C'est la Constitution de 1793 qui a proclamé qu'un gouvernement ne traite pas avec l'ennemi qui occupe son territoire. C'est la Résistance qui a lancé : « Chaque jour peut être Valmy ! ».

La Résistance a hérité de la Révolution des droits de l'homme et du citoyen... et de la Nation. Que l'on relise pour s'en convaincre le programme du C.N.F.R.

En rappelant et en illustrant cette filiation, nous l'ouvrons à ceux qui seront la France de demain.

C.F.B.

Le coin de l'Histoire

I. La calomnie par « omission ».

Certains personnages qui font profession de l'Histoire se permettent sur la réalité de telles privautés que de temps à autre, malgré notre permanent « manque de place », nous relevons les erreurs les plus impardonnables concernant la Résistance et la Seconde Guerre mondiale. Il n'est d'ailleurs pas rare qu'au lieu d'erreurs il s'agisse de falsifications très volontairement commises au service de thèses dommageables à la vérité, à la Résistance, aux Résistants. Quelquefois l'A.N.A.C.R. — cette oasis d'union, qui « gêne » — est directement prise à partie.

Les membres de l'association « recitent d'eux-mêmes ». Mais il nous faut penser aux plus jeunes et surtout, surtout aux futurs historiens dignes de ce beau titre. Alors nous allons ouvrir une modeste rubrique, dans laquelle seront relevés un certain nombre d'énormités et de procédés difficiles à qualifier ; elle aura valeur de mise en garde pour ceux qui, plus tard, n'écrivent pas sur nous sans nous avoir lus.

..

Commençons par un rappel. En juin 1980, MM. Konopnicki et Renard attribuaient à Pierre Villon dans « Le Monde » des responsabilités politiques en juin 1940. Notre cher Pierre fit savoir qu'il s'agissait d'une erreur : « ni de près ni de loin, je n'ai été mêlé aux faits cités dans l'article ». La réponse fut partiellement publiée mais avec ce commentaire : « Pierre Villon, à ce jour, n'a pas retélé le témoignage... du marin allemand Jean Valline ». « Sans patrie, ni frontières »...

Pierre répondit que ce livre, qui le diffamait, n'avait pas été connu de lui lorsqu'il fut traduit en France en 1947 mais que, plusieurs journaux en ayant ultérieurement publié des extraits, il porta plainte contre eux dans le délai de 90 jours ET LES FIT CONDAMNER, LE 4 OCTOBRE 1951, A PARIS, A 15 000 F D'AMENDE ET 25 000 F DE DOMMAGES ET INTERETS.

La précision ne fut pas publiée ! Jacques Debu-Bridel, curieusement mis en cause par les auteurs en question, réfuta leurs fausses informations et écrivit in fine : « Quant au patriotisme de Pierre Villon, je fus à même de le constater ayant été à ses côtés tant au Front national qu'au C.M.R. dont nous fumes l'un et l'autre membres fondateurs. » Cette phrase est le 3^e paragraphe de sa lettre. Le 24 juillet, sa rectification fut publiée... sauf le 3^e paragraphe !

Peu après, le décès de Pierre Villon vint enlever l'A.N.A.C.R. et la Résistance. Le même journal, publiant une biographie de notre président délégué, imprima encore que Pierre Villon n'avait jamais démenti Jean Vallin.

L'épouse de notre camarade, Marie-Claude, rappela immédiatement les condamnations que nous venons de citer et demanda que le journal en fasse état. Elle fut déboulée de cette démarche, la direction du journal jugeant qu'elle n'avait qualité pour la faire...

Nous avons à l'époque informé nos lecteurs, leur laissant le soin de qualifier le procédé et ceux qui l'avaient employé. Mais il était difficile de trouver meilleure introduction à la rubrique annoncée...

(à suivre)
C.F.B.

EN MARGE DE LA LIBERATION DE PARIS

Le colonel Henri Rol-Tanguy avait été invité par Radio Luxembourg le 26 août pour évoquer le 45^e anniversaire de l'insurrection et de la libération de la capitale. Le premier journal parlé du matin a bien évoqué l'anniversaire, mais du témoignage de Rol-Tanguy, pas trace !

Radio Luxembourg aurait-il trouvé, pour évoquer un événement de cette taille, quel'un de plus qualifié que l'ancien chef régional des F.F.I. de l'Île-de-France, qui à ce titre, dirige l'insurrection de la capitale et de toute l'agglomération parisienne ?

C'est le 10 août 1944 que les chemins s'engagent dans la grève insurrectionnelle qui, paralysant les transports de troupes et de matériel nazis déjà fort compromis par les bombardements alliés et les sabotages de la Résistance, joua un rôle de premier plan dans le succès de l'insurrection nationale. A l'époque, les chemins de Villeneuve-Saint-Georges avaient été parmi les initiateurs du mouvement, en même temps que leurs camarades de Vitry. Le 10 août dernier, une délégation d'ouvriers des ateliers S.N.C.F. se rendit donc au Monument aux morts des chemins pour rendre hommage à leurs camarades tombés dans ces combats. Il en fut ainsi dans tous les établissements de la S.N.C.F., par toute la France.

Mais ce qui fut particulier à Villeneuve-Saint-Georges c'est que les 12 membres de la délégation des ateliers en question ont été sanctionnés. Inraisonnable ! Un cadre important de la S.N.C.F. regretterait-il la Libération de la France et le rôle que jouèrent les membres de cette courageuse corporation ?

Les « amis de l'ANACR »

L'an dernier, le comité de l'A.N.A.C.R. de Montpellier a regroupé 14 « Amis ». Il annonce dans le dernier bulletin départemental que cette année il en est à 24. 10 adhésions nouvelles, donc.

Après ce satisfaisant constat, le comité a décidé de réunir ses amis le 3 juin. Il s'agissait bien sûr de mieux faire connaître aux nouveaux adhérents les activités de notre association, mais également d'engager une réflexion sur le rôle de relais que devront prendre les amis de l'A.N.A.C.R. en vue de continuer à agir pour que les générations qui nous suivront connaissent et perpétuent l'esprit qui nous animait et les valeurs pour lesquelles nous avons combattu. C'est dire qu'à cette réunion, des informations furent données sur les actions que l'A.N.A.C.R. ne cesse de mener pour la paix et l'entente entre les peuples, pour la sauvegarde des valeurs de la Résistance face aux tentatives de dénigrement et de falsification de l'histoire. Avant de terminer cette réunion par une agréable collation, les participants ont adopté une brève motion souhaitant que le procès de Paul Touvier ne tarde pas et revête une valeur exemplaire.

Conclusion de nos camarades : « Il est réconfortant de voir se réunir autour de nous des femmes, des hommes, des jeunes décidés à assurer la relève et à faire en sorte que la flamme de la Résistance, comme celle de la Révolution de 1789 dont nous fêtons le bicentenaire, ne s'éteigne jamais pour le bien de l'humanité ».

La brillante performance de la Savoie

Le comité départemental de la Savoie, très actif et qui pousse aussi loin qu'il est nécessaire le souci de l'organisation, a pris acte en sa session de juin, que le nombre des « Amis de l'A.N.A.C.R. » dans le département connaît actuellement une progression très importante. S'élevant à 114 à la fin de l'année 1988, il était déjà de 171 lors de la réunion de juin 1989, soit une progression de 57. Bravo.

de l'Allier avait fait poser une plaque commémorative rappelant, au casino de Vichy, le souvenir des 80. Vincent Badie avait eu la joie d'être encore présent à la cérémonie. Il ne put, cette année, être au côté du Premier ministre, qui vint saluer le geste héroïque des 80. Le comité de l'A.N.A.C.R. de l'Allier a d'ailleurs regretté que sa qualité d'initiateur de la pose de la plaque n'ait guère été mentionnée en cette occasion...

Aux obsèques de notre regretté camarade, seul, selon son vœu, prononça un bref et bel hommage à la Résistance : c'était en souvenir de son ami de Dachau, l'abbé Parguel.

Inutile de dire combien étaient nombreux les membres de l'A.N.A.C.R. et de la F.N.D.I.R.P. Mais l'émotion des personnalités présentes suffira à démontrer l'autorité morale de notre cher président - MM. le Préfet, le président du Conseil général, le député-maire, le général commandant la division territoriale, l'inspecteur d'Académie, le directeur interdépartemental des A.C., le directeur du service départemental, le bâtonnier de l'Ordre des avocats, le représentant de Mgr L'Evêque, les officiers de l'Ecole militaire d'administration, qui présidait Vincent Badie, le Comité de lutte contre le cancer dont il était président d'honneur,

LES QUATRE CONFEDERATIONS INTERNATIONALES A LENINGRAD

L'invitation du comité soviétique des anciens combattants, le comité de coordination sur le désarmement et la sécurité internationale des quatre organisations internationales d'anciens combattants, résistants et victimes de guerre (*) s'est réuni du 25 au 28 juillet 1989 dans la ville héroïque de Leningrad. A cette occasion ont eu lieu diverses manifestations dont une réception par la municipalité et une rencontre avec les anciens combattants locaux.

Quatre-vingts délégués représentant 20 pays se sont rejoints de l'amélioration du climat des relations internationales. La destruction de certaines armes, certaines initiatives unilatérales, la mise en œuvre de l'Acte final d'Helsinki dans le cadre des trois corbeilles et des dix principes, le document adopté à Vienne en janvier 1989 par la réunion-bilan de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCÉ), en sont les témoignages tangibles. Le comité de coordination y retrouve l'écho des textes adoptés au cours de ses rencontres européennes et mondiales de Rome, Belgrade et Vienne. Il a exprimé sa détermination de continuer en vue d'un désarmement nucléaire ainsi que conventionnel au plus bas niveau de suffisance défensive, dans des conditions incluant la sécurité, la vérification et l'équilibre.

A cet égard, le comité de coordination en a appelé aux gouvernements intéressés pour la poursuite et l'aboutissement aussi rapide que possible des négociations en cours et la signature de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques.

Le comité a souligné que les notions d'interdépendance et de solidarité sont plus que jamais actuelles et a constaté l'urgence de mettre un terme aux conflits régionaux et aux tensions. Ces négociations doivent être menées dans le respect de la Charte et des décisions des Nations unies, fondées sur les droits de l'homme et sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Le comité a accordé un grand intérêt à la présentation détaillée de la nouvelle politique extérieure de l'Union soviétique et des initiatives prises dans ce domaine par M. Mikhaïl Gorbatchev. A l'issue de sa communication, l'expert soviétique a répondu de manière approfondie aux nombreuses questions posées par les participants.

Le comité de coordination, après de larges débats, a décidé de renforcer encore son action, notamment dans les domaines de la solidarité avec les pays en voie de développement, la lutte contre la faim et d'aborder les problèmes nouveaux qui se posent à l'aube du 3^e millénaire en vue d'aboutir à la fin de la course aux armements dans un monde de paix, de sécurité, de justice et de liberté.

Leningrad, 28 juillet 1989

(*) Confédération européenne des anciens combattants (CEAC), Confédération internationale des anciens combattants de guerre (CIAG), Fédération internationale des résistants (FIR), Fédération mondiale des anciens combattants (FMAC), R. Volle rapporteur des rassemblements cités, participant à la session.

LA F.I.R. : INVESTIR

DANS LE DEVENIR DE L'HUMANITE

Le conseil général de la F.I.R. (Fédération Internationale des Résistants) a siégé à Varsovie du 2 au 4 septembre, à l'occasion du 50^e anniversaire de l'agression de la Pologne par l'Allemagne nazie.

A l'issue des travaux, auxquels l'A.N.A.C.R. était représenté par Louis Moulou, membre du bureau national, fut adopté un appel à de nouvelles initiatives en faveur du désarmement et de la sécurité. Nous y relevons notamment :

« Nous qui avons connu dans notre propre chair ce que représentent la guerre et le fascisme, nous voulons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que l'humanité ne connaisse plus jamais un tel désastre qui pourrait signifier la fin de l'espèce humaine.

En Europe, après une époque de tensions, après la période menaçante de la guerre froide, la raison commence à prendre le dessus. Les peuples, à l'est comme à l'ouest, expriment de plus en plus leur volonté de vivre en commun dans un climat de paix et d'amitié. Les hommes d'Etat et les hommes politiques responsables sont incités de plus en plus à tenir compte de cette aspiration.

Il y a 45 ans, les déportés libérés des camps de concentration faisaient solennellement le serment de lutter pour un monde de paix, de liberté et de justice dont la réalisation dépend avant tout des progrès de la politique du désarmement, du respect des droits de l'homme et de la démocratie, indispensables à la promotion de ces valeurs.

Plus importants vers la réalisation de ces objectifs ont été accomplis notamment par la mise en œuvre du processus ouvert par l'Acte final d'Helsinki, confirmés par les progrès significatifs et le succès de la réunion de la CSCE de Vienne qui s'est achevée par l'adoption d'un document de clôture très substantiel ouvrant de nouvelles perspectives pour la réalisation de l'Europe de la sécurité, de la paix et de l'amitié que les anciens combattants, résistants et victimes de guerre appellent de leurs vœux dès 1971, lors de leur première rencontre européenne de Rome. Une attention particulière a été accordée à la « dimension humaine » de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, dimension humanitaire considérée comme un

des éléments primordiaux du processus, et les anciens résistants ne peuvent que s'en féliciter.

La destruction, en cours aux USA et en URSS, des missiles nucléaires à moyenne portée, les progrès réalisés dans les grandes négociations concernant les mesures de confiance et de sécurité, l'élimination des armes chimiques, la réduction des armements conventionnels en Europe, la poursuite des pourparlers américano-soviétiques sur la réduction de 50 % des armes nucléaires stratégiques, la réduction unilatérale par certains Etats de leurs armements, de leurs forces armées et de leurs dépenses militaires, la fin négociée de plusieurs conflits armés régionaux constituant des étapes importantes de cette évolution positive...

Rappelant l'action des 4 Grandes confédérations d'anciens combattants en faveur de la paix, le conseil général écrit :

« Il s'agit, avant tout, de prémunir l'humanité contre les risques d'une catastrophe nucléaire. Cependant nous ne devons pas sous-estimer les menaces non militaires à la sécurité qui mettent en danger le devenir de notre planète et même sa survie : il s'agit des problèmes du sous-développement, de l'énergie, des matières premières et de l'environnement dans un monde en marche vers la surpopulation, en proie à la fraude, au racisme, à la xénophobie, rongé par la violence et les affrontements interethniques.

Il nous faut impérativement et d'urgence investir dans le devenir de l'humanité, poursuivre dans la voie tracée par la Charte des Nations unies dont nous célébrons en 1990, le 45^e anniversaire...

Les grandes idées de paix, de liberté, de démocratie et de justice sociale restent au cœur des anciens résistants qui ne cessent, depuis des dizaines d'années, de lutter pour leur respect et leur approfondissement.

« Contribuer au développement de l'humanité dans un monde plus juste, plus libre, plus solidaire et plus fraternel », tel est l'engagement pris le 3 décembre 1986, à Vienne, par les représentants des anciens résistants, combattants et victimes de guerre du monde entier. »

Nombreux étaient les résistants dans la foule qui accompagnèrent Mme Michelot à sa dernière demeure.

Marcel Degliame-Fouche

Marcel Degliame-Fouche était né dans les Ardennes en 1912. Syndicaliste, prisonnier évadé en 1941, il gagna les Forces françaises libres via la Syrie et fut dirigé sur la France où il devint l'un des principaux responsables du mouvement « Combat » et de l'Action ouvrière des M.U.R., c'est-à-dire des sabotages industriels de ce mouvement.

Membre du C.N.R., il sera délégué à l'Assemblée consultative et Compagnon de la Libération. Marcel Degliame-Fouche, dont la santé était altérée depuis des années, était membre de l'A.N.A.C.R. en Indre-de-Loire.

Nous avons été frappé par l'annonce des décès du chanoine Fournier, membre du bureau national et Marcel Williams, membre honoraire du bureau national. Notre prochain numéro évoquera le passé Résistant et l'activité militante de nos Camarades.

NOS DEUILS

• Suite de la page 1

disparition du régime républicain ». Empêché de monter à la tribune, bousculé avec ses amis, il lança le mot d'ordre : « Vive la République quand même... ». On sait que 80 parlementaires seulement refusèrent comme lui les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain.

Des lors soumis à résistance forcée, éprouvé dans tous ses déplacements, il réussit quand même à déjouer la police de Pétain et à devenir le responsable du « Front national » pour l'Hérault. Malheureusement, Vincent Badie fut arrêté et déporté à Dachau. Après son retour, il siégea deux fois au gouvernement, en qualité de ministre des anciens Combattants. Ayant adhéré à l'A.N.A.C.R., il en devint l'un des co-présidents lors du Congrès national de Lyon.

Son attitude du 10 juillet 1940 lui valut le respect de tous ceux qui refusaient la disparition de la République et la servitude de la France. L'an dernier, l'A.N.A.C.R.

Les droits des résistants

INTOLERABLE ACHARNEMENT

Nous avons publié, dans notre dernier numéro (984/85 juillet-août 89) de larges extraits de l'arrêt, en date du 20 juillet 1989, de la Cour administrative d'Appel de Bordeaux, qui donnait raison au résistant Robert Challon contre le secrétaire d'Etat chargé des Anciens combattants et des Victimes de guerre en annulant la décision de ce dernier par laquelle avait été refusé à notre camarade le bénéfice de la **Retraite du Combattant**.

En deux mots, rappelons que la décision ministérielle inique avait été prise à l'encontre de Robert Challon parce que ce dernier avait quitté l'armée dite « d'Armistice », placée sous la haute autorité de Pétain avant qu'il ne s'engage dans la Résistance où ses services ont été particulièrement brillants. La Cour administrative d'Appel de Bordeaux avait estimé que « dès lors qu'il s'agissait de l'armée d'un Etat ayant signé un armistice, l'absence illégitime de plus de dix mois ne saurait être considérée comme ayant eu lieu au cours d'opérations déclarées par l'autorité compétente campagnes de guerre au sens des dispositions de l'article L.260 du code susvisé ». (Cet article définit les conditions exceptionnelles selon lesquelles les titulaires de la carte du combattant sont déchus du droit à la retraite du combattant).

Or, l'Administration recourant en cassation le 22 août dernier contre l'arrêt de la Cour administrative d'Appel.

Nous avions cru comprendre que lors de l'audience de Bordeaux le représentant du gouvernement avait fait preuve de modération et n'avait pas insisté lourdement contre les arguments de la défense ; qu'en fait, une sorte de consensus s'était établi pour faire prévaloir l'esprit de la Résistance sur celui du pétainisme afin d'aboutir à une décision de justice qui en soit une.

Nous avions cru naïvement que l'autorité ministérielle avait été convaincue par cette évidence historique : à savoir que quitter les rangs d'une armée placée sous l'autorité suprême d'un chef d'Etat félon, ce n'était pas une désertion, au contraire.

Eh bien, la décision de remettre en cause l'arrêt de Bordeaux en la mettant à la censure du conseil d'Etat démontre un acharnement inadmissible que nous ne saurions accepter. Parce qu'enfin, selon l'art. L. 260 du Code des Pensions militaires d'invalidité... nous sommes déchus du droit à la Retraite du combattant... les militaires... ayant été en état d'interruption des services pour absence illégale... aux cours d'opérations déclarées campagne de guerre par l'autorité compétente.

Alors nous posons une question très simple : « la campagne de guerre » que déclarait « l'autorité compétente », c'est-à-dire le **gouvernement de Vichy**, contre qui était-elle engagée ? Evidemment pas contre Hitler à qui Pétain avait fait allégeance et avec lequel il était entré dans la voie de la **collaboration**. Par conséquent, si campagne de guerre il y avait, c'était bien contre les alliés et contre les Français qui avaient choisi la voie de l'honneur, la voie de la Résistance.

Si l'autorité gouvernementale persistait à demander la déchéance du droit à la Retraite du combattant pour ceux qui ont quitté les rangs de l'armée de Pétain, elle cautionnerait l'action de ce dernier et condamnerait l'ensemble de la Résistance. Il faut que chacun dise clairement quel est son camp.

L'affaire concernant Robert Challon n'est malheureusement pas un cas unique. Le secrétaire d'Etat chargé des A.C.V.G. semble vouloir s'acharner contre les Résistants qui choisissent avec lucidité et patriotisme de ne plus cautionner le vichysme en demeurant dans son armée et s'engageant dans la Résistance. C'est ainsi qu'envers un Résistant de Corrèze la même mesure de déchéance du droit à la Retraite du combattant a été prise. Dans la notification qui lui a été adressée, il est reconnu qu'il a été « en état d'interruption des services en temps de guerre du 15 septembre 1943 au 10 février 1944 (veille de la date à laquelle sa présence dans une unité de la Résistance est prouvée) ». « Ainsi, l'administration reconnaît que c'est pour rejoindre la Résistance immédiatement que notre camarade a quitté l'armée dite « d'Armistice ». Et cela lui est imputé à crime.

Comment ladite administration entend-elle justifier une telle décision, en contradiction absolue avec la législation française concernant les Anciens combattants qui indique que « la République française (est) reconnaissante envers... les membres de la Résistance ».

Il est bien que soit développée « l'information historique » au sein du secrétariat d'Etat chargé des Anciens combattants. Il est bien que soient honorés les Résistants qui sont morts pour la libération de notre pays. Mais il est intolérable de constater que la même administration manque d'égards et de respect envers les compagnons de ceux dont elle fleurit les tombes lors des cérémonies officielles.

Jacques WEILLER

L'EQUITE BAFUEE ?

Selon des sources officielles, le Conseil d'Etat aurait donné un avis favorable sur les textes du décret d'application de la loi n° 89-295 du 10 mai 1989 « relative aux conditions d'attribution de la Carte de Combattant Volontaire de la Résistance », présenté par le gouvernement.

Selon ces mêmes sources dignes de foi, les dispositions contenues dans le décret justifieraient les craintes que nous avons émises ici à plusieurs reprises.

Nous avons démontré que ces dispositions n'offraient aucune garantie supplémentaire d'authenticité. Nous avons souligné que les ressortissants de la R.I.F. dont le statut n'a jamais paru ne peuvent obtenir, s'ils n'ont pas été déportés ou internés ou s'ils ne sont pas titulaires d'une pension militaire, une homologation par l'autorité militaire (Certificats d'appartenance). Or, la loi ayant été faite pour eux, ces dispositions la videraient de son contenu.

Si le texte tel que nous l'avons évoqué paraît prochainement au Journal Officiel, nous ne baisserons pas les bras. Nous continuerons à agir pour que les Résistants authentiques, seuls les Résistants authentiques, mais tous les Résistants authentiques, aient la possibilité de faire reconnaître les services qu'ils ont accomplis.

Nous attendons la publication des textes gouvernementaux, et nous continuerons à lutter pour que l'équité ne soit pas bafouée, cas par cas, et pour l'ensemble des Résistants.

L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'U.F.A.C.

Le samedi 7 et le dimanche 8 octobre, s'est réunie à Paris, au ministère des P.T.T., l'assemblée générale annuelle de l'Union française des Associations de Combattants et de victimes de Guerre (U.F.A.C.). L'A.N.A.C.R. y était représentée par ses secrétaires généraux Charles Fournier-Bocquet et Robert Vollet, ainsi que par René Roussel, membre du bureau national et Jacques Weiller, membre du conseil national. Henri-René Ribière n'a pu s'y rendre pour des raisons de santé.

Charles Fournier-Bocquet et Robert Vollet ont été réélus au bureau national. Un certain nombre de motions ont été adoptées : sur le budget, sur les affaires internationales, sur les droits des anciens combattants en Afrique du Nord, etc.

Nous avons noté dans la déclaration solennelle :

« ... le verrouillage de toute concertation sur tous les points du contentieux autres que le rapport constant, l'attitude inadmissible et inacceptable de certains ministres opposant un silence de plus dédaigneux à toute demande d'audience de l'U.F.A.C., des mutuelles retraites AC ou Associations nationales, les déclarations et gesticulations portant atteinte à la dignité de la fonction gouvernementale de leurs auteurs comme à son respect, sont autant de manifestations d'une dégradation civique que l'U.F.A.C. ne saurait accepter... »

Enfin, nous publions intégralement la motion spécifique sur l'indexation des pensions d'invalidité et le rapport constant.

LE RAPPORT CONSTANT

L'Assemblée générale de l'Union Française des Associations de Combattants et Victimes de Guerre — U.F.A.C. réunie à Paris le 8 octobre 1989.

Après avoir pris connaissance de l'article 69 du projet de loi de finances pour 1990, ayant pour objet une « réforme du mode de fixation de la valeur du point de pension militaire d'invalidité ».

A l'unanimité déclare son opposition formelle à cette réforme qui contrairement à l'énoncé des motifs ne saurait qu'amplifier

les entorses subies par le rapport constant et en particulier n'accordant pas au 1^{er} juillet 1987, les deux points indiciaires attribués aux fonctionnaires des catégories C et D.

Par contre, en exigeant que demeure en application l'article L. 8 bis du Code des pensions militaires d'invalidité, l'Assemblée générale de l'U.F.A.C. exige également du gouvernement et du parlement que cet article soit complété par une mesure — qu'elle propose — pour que soit instauré un véritable rapport constant, qui assurera une parité absolue entre les niveaux des revalorisations accordées aux pensionnés et celles accordées aux fonctionnaires, ils feront ainsi preuve de reconnaissance et d'équité envers les anciens combattants et victimes de guerre.

Elle demande que conformément aux engagements gouvernementaux, cette disposition particulière prenne effet au 1^{er} octobre 1988 et qu'elle soit appliquée sous le contrôle d'une commission tripartite.

LES DROITS DES RESISTANTS

L'assemblée générale de l'Union française des associations de combattants et victimes de guerre — U.F.A.C. — réunie à Paris le 8 octobre 1989, prend acte avec satisfaction de la promulgation de la loi du 10 mai 1989 « relative aux conditions de reconnaissance de la qualité de combattant volontaire de la Résistance ».

L'U.F.A.C. rappelle qu'elle s'est toujours prononcée — en s'appuyant sur le droit imprescriptible à réparation — contre la forclusion de fait qui frappait ce titre.

Elle souligne que les dispositions réglementaires prévues doivent permettre son application à tous les résistants authentiques et ne doivent pas annuler, en fait, la suppression de la forclusion.

L'U.F.A.C. demeure partisane de la rigueur dans l'examen des demandes et souhaite la remise en activité de la commission de révision des titres afin de préserver leur valeur morale.

L'assemblée générale de l'U.F.A.C. rappelle que l'ensemble des problèmes concernant les droits des anciens résistants n'ont pas été résolus par la loi du 10 mai 1989. En effet :

1- Le statut de volontaire n'a pas été obtenu pour les résistants, alors que l'ensemble des parlementaires et le ministre lui-même ont reconnu que les résistants étaient tous des volontaires.

2- La prise en compte des services accomplis dans la Résistance avant l'âge de 16 ans par les régimes d'assurance vieillesse de base n'est pas inscrite dans la loi.

L'assemblée générale de l'U.F.A.C. demande avec insistance que ces mesures de justice viennent compléter la loi du 10 mai 1989.

Elle souligne la nécessité civique de défendre les droits des résistants et l'honneur de la Résistance.

VALEUR DU POINT

A compter du 1^{er} septembre 1989
Valeur du point : 66,67.

Retraite du combattant par an :
2 200,11 F.

Nos lecteurs recherchent

Recherche tout renseignement ou information sur coopération de la R.A.F. avec les groupes de Résistance dans les bombardements suivants : 19 juillet 1944 (attaque d'une Panzer division à Saint-Jean d'Angély (Charentes-Maritimes) ; 22 juillet 1944 (attaque à Château-Renaud (Loire)).
Ecrire au Dr Fuentès : avenue de la Verrière, 47230 Vianne.

Qui a connu Grigory Koutchinsky, étudiant soviétique de Léninrad, prisonnier évadé et engagé dans les FFI (Lyon et Marseille).
Ecrire à Mlle Ruth Fridman, 4, square Vermeuzouze, 75005 Paris.

Recherche témoignages sur activités de Résistance de Gardien André dit « L'Ange », né le 22.4.22 à Dornes (Nièvre), réfractaire au S.T.O., embauché à la S.N.C.F. en 1942/43, jusqu'en 1944. Membre des F.T.P.F. (groupe des ateliers de Dijon-Perrigny), a participé à des sabotages et fut blessé à Dijon en 1944.
Ecrire à André Rey, 10, av. de la Liberté, 94700 Maisons-Alfort (Tél. : 43.75.68.43).

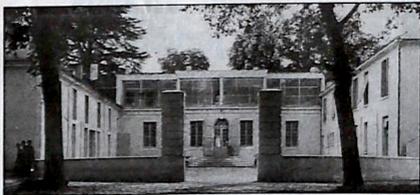
COZZ Spartaco (ex Crozier Simon) recherche anciens du bataillon Berthier, maquis du Pilon, secteur 3 A.S. Rhône, commandant Grosjean Yvan, ex-commandant Hlland, capitaine Hébrard Etienne (Lyon), Chazeau Georges (Villeurbanne), Anthemon Francis, Gallet Marcel (Roanne), Frazon Joseph (Amplepuis) ou camarades l'ayant connu en opération secteur Roanne-Tarare-Amplepuis en 43/44.
Ecrire à Cozz Spartaco, 38, bd Queirel, Saint-Loup, 13010 Marseille.

Comité départemental des Alpes de Haute-Provence, Villa Canto Ma Mio, Les Ajoncs, 04000 DIGNE. Tél. : 92.31.28.64.

Recherche numéro du journal allemand « SIGNAL » ayant publié la photographie de Jean GIONO. Photocopie de la page et article s'il est possible.

Se mettre en relation à l'adresse indiquée. Merci.

Notre maison de repos et de convalescence « Delestraint-Fabien » à Penne-d'Agenais (Lot-et-Garonne)



Notre centre est ouvert TOUTE L'ANNEE. Créé à la Libération il est resté fidèle à sa vocation : être au service des anciens résistants.

Grand parc, salle de télévision, bibliothèque, bar, jeu de société, sur le plan médical : présence quotidienne d'un médecin, infirmière D.E. 24 h/24, oxygénothérapie, kinésithérapie, ergothérapie, régime diététique sur demande.

A 300 m de la gare de Penne-d'Agenais (ligne Paris-Agen).

Inscriptions directement auprès du centre :

Maison de repos et de convalescence « Delestraint-Fabien »
47140 PENNE-D'AGENAIS — Tél. : (16) 53.41.20.09
Faire connaître votre qualité de membre de l'A.N.A.C.R.

L'AFFAIRE PAUL TOUVIER : L'INSTRUCTION

NE DOIT PLUS ETRE RETARDEE

Plusieurs organisations ont demandé sa mise en liberté provisoire, avançant que l'application de la loi de grâce ne peut être appliquée à Paul Touvier. L'Assemblée nationale a refusé de le faire. Le ministre de la Justice a déclaré que l'application de la loi de grâce ne peut être appliquée à Paul Touvier. L'Assemblée nationale a refusé de le faire. Le ministre de la Justice a déclaré que l'application de la loi de grâce ne peut être appliquée à Paul Touvier.

APRES LEGUAY, BOUSQUET (ENFIN !)

Après Leguay, Bousquet (enfin !). Le ministre de la Justice a annoncé que l'ordonnance de mise en liberté provisoire de Paul Bousquet sera appliquée. Cette décision est attendue avec intérêt par les organisations de défense des droits de l'homme.

LES ATTENTATS CONTRE LES FOYERS DE LA SONACOTRA

En mai et décembre 1988 étaient connus les attentats contre les foyers de la Sonacotra. Les auteurs de ces attentats ont été identifiés et poursuivis. Les victimes ont été indemnisées.

LA RESISTIBLE ASCENSION DE SCHONHUBER

Après quatre mois, le 18 juin (concoction raciale), le Parti de la République fédérale allemande a élu son président. Le candidat est Wolfgang Schonhuber.

L'OCCUPATION : LE BON TEMPS POUR M. CLAUDE AUTANT-LARA

Le 13 octobre, la Chambre d'occupation de Paris a rejeté la demande de mise en liberté provisoire de Claude Autant-Lara. Cette décision est considérée comme une victoire pour les forces de l'ordre.

PAPON INCULPE MAIS DIFFAME

Paul Papon a été inculpé de diffamation. Cette décision est considérée comme une victoire pour les forces de l'ordre.

AVEC LE CNF, LA VIE POUR LA DÉCADE

Le CNF (Comité National Front) a organisé une manifestation pour la vie. Cette manifestation a été un succès.

LE BRADAGE DE L'HISTOIRE GRECQUE

Le bradage de l'histoire grecque a été dénoncé. Les historiens ont appelé à une plus grande rigueur dans l'enseignement de l'histoire.

UNE IMPORTANTE INSTRUCTION DE M. LE GARDE DES SCEAUX

Le 6 juillet, à la suite de la création d'une cellule interministérielle de concertation de la Justice, le garde des Sceaux, ministre plénipotentiaire, a adressé à tous les procureurs généraux et procureurs une importante instruction.

Une attaque "juridique" contre la loi de 1972

Une attaque juridique a été lancée contre la loi de 1972. Cette attaque est considérée comme une tentative de déstabilisation.

VERS UNE EXTRADITION D'ARGENTINE

Il y a de fortes chances pour que l'Argentine extradite certains criminels. Cette décision est attendue avec intérêt.

Une cassette vidéo pour Pétaïn

Une cassette vidéo a été diffusée pour Pétaïn. Cette diffusion a été un succès.

A PROPOS DU CARMEL D'AUSCHWITZ

À propos du Carmel d'Auschwitz, il y a de nombreuses questions à se poser. Ces questions doivent être débattues.

Curieuse réception américaine

Une curieuse réception américaine a eu lieu. Cette réception a été un succès.

TRIBUNE NATIONALISTE

La Tribune Nationaliste a publié un article important. Cet article a été très lu.

Profanateurs à l'œuvre

Des profanateurs à l'œuvre ont été dénoncés. Ces profanateurs doivent être punis.

LA VIE DE L'ASSOCIATION

PAS-DE-CALAIS

DANS LES FOSSES DE LA CITADELLE D'ARRAS

Cette année, la traditionnelle cérémonie organisée dans les fosses de la citadelle d'Arras à la mémoire des 218 résistants qui y furent fusillés avait été légèrement avancée de façon à la situer pendant les jours anniversaires de la bataille de Valmy.

Un détachement du 7^e Régiment de Chasseurs rendit les honneurs militaires. Plus de 50 drapeaux d'associations d'anciens résistants déportés et combattants ouvraient le cortège, très fourni, dans lequel on remarquait avec émotion la présence encouragée de nombreux jeunes, dont d'ailleurs un groupe de Grenay présentait une évocation dramatique de la lutte des prisonniers et déportés pour se libérer de leurs chaînes. Une jeune fille déclama « Liberté » de Paul Eluard et la cérémonie prit fin sur le Chant des Partisans interprété par l'Harmonie municipale d'Arras. Comme il est habituel, les ambassades de plusieurs pays alliés avaient délégués des représentants : Grande-Bretagne, Canada, Yougoslavie, Union soviétique, Tchécoslovaquie, R.D.A., cependant que la R.F.A. était symboliquement représentée par une délégation de vétérans anti-nazis de la V.V.N.

Nombreuses étaient les personnalités qui honoraient la cérémonie de leur présence : Mme le Directeur du service départemental des A.C. et V.G., représentant M. le Préfet, M. le Maire d'Arras, M. le Député Delehaerde, Mgr Tronquoy représentant l'évêque d'Arras, des délégués du Syndicat des Mineurs, de la C.G.T., du P.S., du P.C.F., et de tous les anciens mouvements et réseaux de la Résistance du Pas-de-Calais, parmi lesquels l'O.C.M. et le B.O.A.

M. Fatous, maire d'Arras, exalta la mémoire de ses martyrs que « rien ne prédisait à devenir des héros mais qui sacrifièrent tout à leur idéal, l'idéal de la Résistance ».

Albert Ouzoulias, vice-président national de l'A.N.A.C.R., rappela notamment la part prise à notre résistance en cette région par des immigrés polonais, tchèques, espagnols, belges... et d'autres nationalités combattants glorieusement aux côtés de nos compatriotes français comme Ignace Humblot, les Frères Camphin, Marcel Dandre, sans oublier Emileine Mouty, qui fut décapitée à la hache.

Grande journée de souvenir, qui fut aussi, de la part des orateurs et de tous les participants, une journée de vigilance, les orateurs traduisant le sentiment général en dénonçant comme le dit Albert Ouzoulias : « la démagogie raciste, antisémite, xénophobe, anti-communiste, anti-macronique, qui nous rappelle la propagande de Goebbels et Hitler... et qui n'est en rien une opinion politique, mais un délit condamné par la loi et un crime contre les vivants et les morts ».

SAVOIE

Le dimanche 30 juillet, pour les anciens résistants et les populations de Tarentaise, le lieu de rassemblement était Terre-Noire sur la commune italienne de la Thuille d'Arco non loin du Petit-Saint-Bernard. C'est sur cet alpage sauvage que 28 jeunes de la vallée de Moudiers, Pombrière-St-Marcel, Bozet, Bourg-St-Maurice, Séz, Longefoy-sur-Aime qui avaient été pris en otages par les troupes allemandes en retraite furent assassinés... Les corps mutilés furent découverts dans deux fosses communes, un an après.

Les nombreux cars, toutes les voitures venus tant du côté français que du côté italien, au terme de la rude montée sur la route étroite, allèrent se ranger tandis que les délégations prenaient place en grand cercle autour du monument sur lequel sont gravés les 28 noms des martyrs.

À 11 heures, la cérémonie a débuté, émouvante dans sa simplicité ; l'harmonie « L'Echo du Saint-Bernard » de Bourg-St-Maurice apportait son concours.

Angel Gruppo, secrétaire départemental de la F.N.D.I.R.P., a d'abord salué les très nombreuses personnalités et délégations présentes.

Puis, ce furent les sonneries réglementaires, le dépôt de gerbes, la minute de silence. Le président Bardassini fit l'appel des « morts pour la liberté », repris en chœur par la foule. Le père Marcel Lavoyer, de St-Pierre, a prononcé une absoute avec bénédiction. Puis, moment très émouvant, François Chat, petit-fils du commandant Louis Lungo, a donné lecture du discours que le chef de la Résistance de Tarentaise prononça en juillet 1945 lors des funérailles des martyrs de Terre-Noire.

La cérémonie s'est poursuivie avec les discours d'une grande intensité de François Francesconi au nom de l'A.N.A.C.R. de Jules Dolci au nom de l'A.N.P.I. Mme René Bertrand a donné lecture de son poème « Terre-Noire » qui a obtenu le 1^{er} Grand Prix de la ville de Grenoble... Marseille, Antibes, Tignes... Terre-Noire restera dans les cœurs ! (corresp.)

SAONE-ET-LOIRE

Ce dimanche 2 juillet, comme chaque année, pour ne pas faillir à la tradition et surtout ne pas sombrer dans l'oubli, en Maconnais et Tournugeois, au cours d'un « chemin de croix » partant de Charbonnières et aboutissant à Brancion haut lieu de la Résistance, de nombreuses cérémonies du souvenir se sont déroulées en présence d'une très grande assistance composée de résistants, de patriotes, d'Arras et d'habitants des villages où se déroulent, il y a 45 ans, les combats pour la Libération.

Dès 9 h 30 se fut à Charbonnières, face au monument du capitaine Genezès puis Azé ou bien avant 10 h l'assistance était déjà nombreuse à proximité du monument rappelant le souvenir des 19 combattants de l'armée de l'ombre tombés face à l'ennemi au cours des combats des 21 juin et 2 juillet 1944. Après les sonneries d'usage effectuées par la cloche d'Églé, après le dépôt des gerbes ce fut Doridon Henri co-président départemental de l'ANACR qui s'adressa à la foule. S'adressant aux jeunes, il leur conseilla de faire preuve de vigilance ; de nous écouter et de ne pas oublier celles et ceux qui n'ont jamais cédé et fait le sacrifice de leur vie et s'inspirant de ces 4 mots « Vivre libre ou mourir ».

Après un vin d'honneur offert par la municipalité d'Azé l'imposant cortège prit la direction de Bissy-la-Maconnaise puis Cruzille où eurent lieu des dépôts de gerbes alors que des délégations allaient fleurir les stèles et plaques de Callonges, Royer, La Chapelle-sous-Brancion. L'après-midi, vers 15h30 à Brancion, face au mémorial dans la pierre duquel sont gravés les noms de 96 résistants tombés la lutte contre l'occupant nazi une foule importante était rassemblée lorsque les 30 drapeaux prirent place sur la plate-forme.

Après les sonneries réglementaires et l'important dépôt de gerbes, après l'émouvant appel des morts, la minute de silence et le beau poème « l'Affiche rouge » déclamé par Jojo Lardet, une importante allocution fut prononcée par Claude Rochat alias commandant Guillevain membre du bureau national de l'ANACR. Après avoir rendu hommage à tous les résistants disparus, il dit ce que fut la Résistance sans oublier de la comparer à ce que fut 1789. Parlant de la Libération et de l'après Libération, il mit les pendules à l'heure en rétablissant la vérité conservant l'équilibre. Il rappela ce qu'était l'Esprit de la Résistance resté intact aujourd'hui. Après avoir demandé à toutes et à tous d'œuvrer pour l'union. Il fit allusion à une certaine résurgence du fascisme nous poussant à la vigilance.

Après le Chant des Partisans « un vin d'honneur clôtura cette importante journée au cours de laquelle nous avons noté la présence de très nombreuses et éminentes personnalités. (Corresp.)

HAUTE-LOIRE

Du 7 juin au 20 août, ce ne sont pas moins de dix cérémonies commémoratives qui ont été organisées par le comité de la Haute-Loire de l'A.N.A.C.R. ou par ses amicales affiliées, successivement à Rossignon, Peyraud, Pradelles, Lavoute-sur-Loire, Présailles, au Puy-en-Velay, à Saint-Paulien, Chomelix, Bellevue-la-Montagne et à Bard.

C'est, ainsi, à quelque 80 résistants tombés au combat qu'a été rendu hommage. Deux de ces cérémonies inhabituelles, avaient lieu à l'occasion du 45^e anniversaire de la Libération : — A Présailles, près du Monastier, sous le patronage de la C.D.I.H.P., ont été dévoilées une stèle et une plaque rappelant que « D'ici sont partis, le 18 août 1944, les maquisards du groupe Lafayette qui jouèrent le rôle principal pour libérer la ville du Puy. » — Au Puy-en-Velay, c'est une avenue Jean-Moulin qui a été inaugurée par le maire du Puy et le préfet de la Haute-Loire.

Au cours de la cérémonie de la Libération qui suivit, au square Coiffier, notre camarade Lucien Volle, président délégué du comité de l'A.N.A.C.R. et membre du bureau national, après avoir exprimé à nouveau notre attachement aux valeurs, toujours à défendre, dont la Résistance était porteuse, déclara notamment :

« Aussi, nous nous réjouissons (en remerciant la municipalité d'avoir accédé à la demande de M. Paul Roux, conseiller municipal) que la ville du Puy-en-Velay ait aussi, aujourd'hui, sa rue Jean-Moulin, dont le plus beau titre demeure, pour nous, celui d'« unificateur de la Résistance ».

Au cours des autres cérémonies, ce sont, successivement, nos camarades Louis Chenebert, Lucien Volle, Aimé Coulon, Maurice Fabre, Isabelle Laroche, Henri Chanès, Camille Pradet, président-délégué du C.D. de l'A.N.A.C.R. de la Loire, Jean Maurin, qui prirent la parole devant, au total, des centaines de participants, dont de nombreux élus de la Haute-Loire, parmi lesquels Raymond Déchiron, conseiller général et président-délégué adjoint du C.D. de l'A.N.A.C.R., Pierre Chambron, maire de Brionde et membre du comité directeur de notre association, et Jean-Claude Montagne, maire de Bellevue.

CHER

Début septembre, Bourges a commémoré l'anniversaire de sa Libération.

La première manifestation s'est déroulée dans la rue Mirebeau. Accompagné de Mgr Plateau, archevêque de Bourges et de Mgr Girard, vicaire général, Jacques Fimbaull député-maire, a dévoilé l'une des plaques baptisant l'ancienne « rue sans nom » de celui de « l'abbé Augustin Berthault ».

Le maire a évoqué ce 4 septembre 1945 où, douze jours après Paris, la ville de Bourges était libérée. Il a rendu un vibrant hommage aux « groupes de résistance ayant participé à la libération de la ville et, avec eux, à ceux et à celles qui ont tenu un rôle irremplaçable au service de la France et de l'Humanité ».

Puis il a fait allusion à la plaquette du 45^e anniversaire qui sera remise le soir à un certain nombre d'anciens résistants dans les salons de l'hôtel de ville.

Pour sa part, Mgr Girard, a retracé la vie quotidienne de l'abbé Augustin Berthault, mort en déportation à Bergen-Belsen, à l'âge de 40 ans. Signalons que ce martyr étant né à Menetou-Salon, la commune était fortement représentée lors de cette inauguration... Mgr Girard a ainsi rappelé comment l'abbé Berthault pouvait, de temps en temps, célébrer clandestinement la messe, comment il se privait du strict nécessaire (la pauvre nourriture du camp) pour la donner à d'autres, comment « il a donné à tous une provision d'ardente foi en Dieu et d'espérance invincible en les destinées de la patrie ».

L'après-midi, après un rassemblement sur la place Séraucourt, les personnalités se rendaient, vers les diverses stèles qui, à travers la ville, rappellent le sacrifice d'hommes et de femmes qui sont morts pour la liberté de leur pays.

Le cortège devait ainsi fleurir successivement les stèles des Bigarrelles, de la route de Saint-Michel, de Saint-Lazare supérieur consacré aux déportés, à la prison et celle du groupe Vengeance.

Enfin, vers 19 h, les mêmes personnalités se regroupaient devant le monument aux morts du carrefour de Verdun pour un nouveau fleurissement. Puis après une montée au monument de la résistance à pied, derrière la musique municipale et la fanfare l'Avenir, se déroulait le dernier fleurissement de la journée, en présence de sections en armes de l'E.S.A.M. et d'Avord.

ARDECHE

Après son exposition itinérante renouvelée et la deuxième édition de son « Mémorial » le comité de l'Ardecche de l'A.N.A.C.R. a estimé qu'il se devait de réaliser un film vidéo sur « La Résistance en Ardèche ». C'est fait.

Le 10 avril dernier, à Privas, en présence de M. le Préfet, de M. l'Inspecteur d'Académie, des autorités militaires, du directeur de l'Office des A.C., des représentants des organisations d'Anciens Combattants et Déportés, ce film a été présenté avec l'aide technique du centre départemental de documentation pédagogique.

Cette production de l'A.N.A.C.R. a été réalisée en V.H.S. par des amateurs sur un scénario et une « mise en page » de notre camarade Raoul GALATAUD, un travail de longue haleine s'étalant sur près de 2 années.

La netteté des images est évidemment loin de la qualité professionnelle mais le contenu a été apprécié unanimement et compris par les enseignants qui avaient répondu à l'invitation.

Ce film, d'une durée de 39 mn, peut être projeté en une ou deux parties. Il peut servir d'introduction à ses débats ou témoignages mais il peut être utilisé tel quel par les enseignants. Il faut en effet être réaliste et prévoir qu'un jour, même si nous souhaitons que ce jour soit le plus éloigné possible, il n'y aura plus de témoins.

Après la projection les invités se retrouveront autour d'un vin d'honneur aimablement offert par la municipalité de Privas.

LOT-ET-GARONNE

PENNE-D'AGENAIS — Le 14 juillet du bicentenaire de la Révolution a été célébré, à Penne-d'Agenais avec beaucoup d'éclat en raison de la présence d'une centaine de Belges de la ville de Seneffe jumelée avec Penne. C'est précédé des « Gilles » revêtus de leur costume traditionnel et aux sons des fifres, violons et grelots, que le cortège s'est rendu au Monument aux Morts, où s'est déroulée une émouvante cérémonie dans un parfait recueillement.

A l'issue de la cérémonie, la municipalité de Penne recevait la Délégué belge dans la salle du conseil municipal, ce fut l'occasion d'échanges de cadeau et de discours.

Pour ce qui concerne notre association, celle-ci recevait en la personne de Maurice Landry, président d'honneur du comité, des mains de M. Couturier, président des A.C. de Seneffe. Des livres relatant les combats menés, en mai 1940, dans la région de Charleroi, par la 22^e Division d'infanterie française. En retour, Gilbert Patriat, remettait à M. Couturier, quelques livres relatifs à la « Résistance » en France et en Lot-et-Garonne.

C'est autour « d'un pot » que se termina cette belle manifestation patriotique.

LOIR-ET-CHER

Le 23 juillet à Mollineuf des cérémonies officielles ont mis à l'honneur les « combattants de l'ombre » de cette Vallée de la Cisse. Manifestation organisée par le comité du Blésois de l'ANACR, en collaboration avec la municipalité de Mollineuf, et avec la participation des maires du Val de Cisse. Plus précisément devant la tombe du capitaine « Priam » H. Jarry et de son camarade de combat « Bill » Robert Tanvier, tombés sous les balles ennemies, en août 1944.

De nombreux résistants étaient là, des membres des familles des disparus et pas moins de 16 porte-drapeaux. On remarquait le maire de Mollineuf M. Terrien, M. Fouquet, vice-président du conseil général, les maires des communes voisines, M. Larcade président de la FNDIRP, M. Baglian président départemental de l'ANACR et M. Jehanno du comité de Blois, ainsi que M. Tomy-Thomas lieutenant anglais aviateur, qui participa, comme navigateur, à bord de Halifax ou Lyssander aux missions pour la résistance locale.

Des allocutions furent prononcées au cimetière par J. Reineau, secrétaire départemental de l'ANACR et M. Gobillon, vice-président du comité de Blois et devant le monument par M. Terrien, maire de Mollineuf.

Un vin d'honneur fut offert à la mairie, salle de réception, à la nombreuse assistance.

LOIRE

En ce dimanche du 23 juillet, plusieurs centaines d'anciens résistants, déportés, anciens combattants, réfractaires et une nombreuse participation de la population s'étaient rassemblés, à l'appel du comité commémoratif de la Libération du Roannais et de la municipalité d'Arcon, au pied du monument de granit du Gué-de-la-Chaux, dans les monts de la Madeleine, élevé à la mémoire de ceux qui sont tombés, les armes à la main ou des suites du combat des maquisards du maquis de l'armée secrète du Roannais, contre les forces allemandes, le 22 juillet 1944.

Trente-cinq drapeaux de diverses associations entouraient le monument. L'on notait la présence de très nombreuses personnalités civiles et militaires.

Maurice Chalumeau, secrétaire de l'A.N.A.C.R. du Roannais et du comité commémoratif de la Libération fit l'appel des morts, avec M. Abel Dumergue, président du comité commémoratif de la Libération.

Cet appel fut suivi par le dépôt de plusieurs gerbes au pied du monument dont une offerte par le lieutenant Barriquand, ancien chef du maquis du Gué-de-la-Chaux lors du combat du 22 juillet 1944 qui s'était excusé de ne pouvoir être présent pour cause de maladie grave.

A l'occasion du 45^e anniversaire de la Libération et du combat, Mme Suzanne Tomasin, secrétaire de l'association « Ceux de la Résistance Active - Armée Secrète du Roannais » et membre de l'A.N.A.C.R., donna lecture du récit du combat d'après le compte rendu officiel fait à l'époque par don Jacques Tomasin alias « Albert », chef de secteur de l'A.S. du Roannais. M. le maire d'Arcon prononçait alors une courte allocution. Un vin d'honneur, offert par la municipalité d'Arcon clôtura le 45^e anniversaire du combat du Gué-de-la-Chaux. (Extrait du périodique « Le résistant de la Loire »)

CORREZE

Avec ses 65 adhérents le comité cantonal de Larche peu s'enorgueillir de son dynamisme qu'il doit sûrement à son président Paul Guyard.

Tous les ans un voyage est organisé et cette année ils étaient 50 qui avec le président départemental le Briste, Roger Lessure, sont allés visiter les plages du débarquement en Normandie. Trois jours dans une union fraternelle qui ont été très appréciés par tous et qui laisseront de très bons et émouvants souvenirs. (corresp.)

GARD

Fin octobre, la jeune troupe théâtrale « Les Campanilles », jouera, dans le département, une pièce basée sur les lettres d'une déportée hollandaise Wester Beck. Dans une mise en scène de Denis Lanoy, une jeune actrice nous fait vivre intensément, avec émotion mais sans désespoir, la vie racontée dans les lettres d'une déportée dans les camps nazis. Tous les résistants, tous ceux qui ne veulent pas oublier, doivent venir écouter ce « témoignage » d'honneur mais aussi de fierté et de courage, merveilleusement traduit par un jeune qui n'a pas connu, mais qui a très bien ressenti l'état d'âme et les réactions d'une déportée consciente (corresp.)

LA VIE DE L'ASSOCIATION

MORBIHAN

HOMMAGE AUX FEMMES DE LA RESISTANCE

Depuis toujours les guerres ont été l'apanage presque exclusif des hommes, à de rares exceptions, telles, sans remonter à Jeanne d'Arc, les cantinières des armées de la Révolution et de l'Empire et, plus près de nous, les ambulancières et infirmières de la Grande Guerre et de 1939-45.

Par contre, la Résistance fut le fait de tous ceux et toutes celles qui ont voulu libérer la France de la présence des occupants hitlériens, et si la part des hommes reste la plus importante, celle des femmes fut loin d'être négligeable.

Si une seule femme constitua et dirigea un grand réseau de Résistance, si quelques unes seulement participèrent directement à des sabotages ou à des actions contre l'occupant, combien nombreuses furent celles qui furent agents de liaison, infirmières, ravitailleuses, sachant bien que si elles venaient à tomber aux mains de l'ennemi c'était la torture et la mort sur place, ou la déportation en Allemagne.

Rien que pour le Morbihan, 58 femmes furent déportées, dont seulement 36 rentrèrent en 1945 des camps de concentration, et onze furent tuées par les troupes allemandes.

Honorées en même temps que leurs camarades masculins, elles n'avaient jamais jusqu'ici fait l'objet d'un hommage particulier, et tel a été le sens de la cérémonie organisée par l'ANACR le 30 juillet 1989 à Keryacuff-en-Bubry, à l'endroit même où quatre d'entre elles furent tuées par les Allemands le 26 juillet 1944.

La présence du représentant du Préfet du Morbihan, d'un grand nombre de personnalités civiles et militaires, de représentants de toute la Résistance morbihannaise et en particulier de tous les sympathisants de l'ANACR, organisatrice de la cérémonie, d'une quarantaine de porte drapeaux d'associations patriotiques, ont donné à cette cérémonie un éclat tout particulier.

Environ mille cinquante personnes ont assisté à la cérémonie, empreinte de la plus grande émotion de par les interventions de Georges Marca, l'un des rescapés de l'affaire et de Mme Simone Le Port, résistante et déportée, en final l'ensemble de l'assistance reprenant en chœur le « Chant des Partisans ».

C'est donc une « première historique » dans le Morbihan et peut-être en France que cette cérémonie. Ses organisateurs nous souhaitent entendre la renouveler avec tout son éclat et son émotion, mais souhaitent que les départements de France où la Résistance fut particulièrement importante organisent aussi dès l'an prochain une telle cérémonie.

HAUTE-VIENNE

Le 6 juin 1944, jour du débarquement allié, 180 gendarmes sous les ordres du lieutenant Malabre, rejoignaient des francs-tireurs du colonel Guingouin. Pour commémorer cet événement, le dimanche 28 mai 1989, « pour l'histoire et pour les jeunes », comme le dira l'ancien capitaine FTFP Albert Faye, été inauguré à Magnac-Bourg, une stèle hautement symbolique.

Le 6 juin 1944, neuf pelotons de gendarmerie, sous les ordres du lieutenant Malabre, partis de Tulle, Brive et Uzerche pour aller renforcer la garnison de Limoges, étaient stoppés à Magnac-Bourg par un détachement de la 1^{re} Brigade de francs-tireurs commandé par le lieutenant Brefly, officier d'élite qui devait trouver plus tard une mort héroïque lors des opérations de libération de la ville de Limoges où il fut brûlé au lance-flamme. Ce détachement était renforcé par trois légaux de la commune : Charles Gaumondie, Albert Faye et Fernand Lomac.

Le lieutenant Malabre est alors informé du débarquement allié en Normandie et des ordres du général de Gaulle et du général Koenig appelant tous les militaires à passer à la Résistance. Sa décision est vite prise : il convainc les neuf chefs de pelotons et tout le convoi de véhicules, motos, side-cars, prend la direction du PC de la brigade du colonel Guingouin, acclamé et couvert de fleurs par la population.

Là, il est fait appel à des volontaires pour prendre le commandement d'unités de maquis ; de la sorte, sera réalisé ici un amalgame unique en France entre maquisards et gendarmes qui rivaliseront d'ardeur...

Le dimanche 28 mai, une nombreuse assistance participait à la cérémonie du souvenir. Au milieu de personnalités civiles et militaires, on remarquait également de nombreux anciens gendarmes souvent venus de fort loin...

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Le 19 août, Digne a célébré le 45^e anniversaire de la Libération. Ce fut l'occasion de rendre un solennel hommage aux nombreux résistants étrangers qui se battirent dans les maquis bas-alpins. Quatre d'entre eux les représentaient, ce 19 août, à Digne : Francis Cammaerts (Anglais), Paul Libens (Belge), Alfonso del Vicario (Italien) et Nick Hoffmann (Luxembourgeois).

Notre camarade Jean Garcin, président du comité d'organisation, devait, dans son allocution, évoquer ces hommes et ces femmes « venus de l'extérieur se battre à nos côtés durant les jours tragiques et dangereux de l'occupation hitlérienne ».

Ils étaient républicains espagnols à la fidélité de longue haleine, polonais arrachés à l'emprise nazie. À Sainte-Croix du Verdon, deux s'y battirent jusqu'à la mort et, parmi les cadavres, un inconnu de race noire.

Qui ne se souvient pas du célèbre international de football de l'époque de naissance yougoslave : Yvan Beck ? Il avait conduit l'attaque contre la citadelle de Sisteron.

Malignan, tué à Valensole le 1^{er} février 1944 dont le corps repose au cimetière du Bourg était roumain. Parmi les quatre morts des Rousses le 8 juillet : Ali Saïd était algérien et parmi ceux de Lambruisse le 17 juillet Joseph Swelger prisonnier soviétique évadé, appartenait à la 2^e Cie FTP — Edgard, le Britannique tombé dans les combats de l'Ubaye le 13 juin aux côtés de ses compagnons de l'O.R.A. — Marinot, l'Américain du réseau S.O.E., parachuté au Logis-du-Pin (Moustéret) le 7 mars, arrêté le 14 avril et déporté. Un Allemand anti-nazi d'origine sarroise, ancien des Brigades Internationales en Espagne, sous le nom de Georges, anima le maquis A.S. de Sigonce. Italiens tués à la ferme. Laval le 6 avril 1944 ; Argenti Léonidas, père Cyrille en religion de l'église orthodoxe, grecque, resté plus connu sous le nom de François ou Christian.

Les femmes participèrent à l'illustration de cette solidarité sans frontière de la Résistance : Pauline, La Polonaise, agent de liaison de Cammaerts — Greta Knutzen, tchèque, peintre et écrivain de talent, épouse du poète roumain de langue française Tristan Tzara, membre des équipes S.A.P. de Céreste, maillons fragiles, chaîne d'inaltérable cristal.

Avec eux nous avons porté le drapeau Liberté — Avec eux nous avons partagé l'égalité des épreuves et des espoirs. Avec eux nous gardons la chaleur des sentiments d'indissoluble fraternité.

VAR

SAINTE-MAXIME — La cérémonie du Souvenir de François Pelletier a été célébrée dimanche 13 août au Col du Vinon, sur le territoire de La Gardé Freinet. Il venait d'Alger, quand il fut parachuté le 8 mars 1944. Officier de la mission interalliée il venait préparer le débarquement. Il avait fondé le maquis d'instruction de la Mourre. Il sera arrêté le 24 juillet à Saint-Tropez. Torturé par la Gestapo, il sera assassiné à Signes le 12 août avec Lucas et son radio Paul.

Son souvenir demeure toujours très présent chez bien des résistants qu'il ont connu et chaque année à l'appel de l'ANACR une cérémonie est organisée qui rassemble de nombreux participants. Les élus des communes du Golfe sont venus déposer tour à tour quatre gerbes devant le monument édifié dans la roche, entouré de 26 drapeaux.

Alix Macario de l'ANACR de Cogolin au cours d'une allocution a rappelé le rôle, l'action et le sacrifice de François Pelletier. Le Dr Werpin, maire de La Gardé-Freinet a salué le patriotisme et le dévouement de tous ceux qui assurent l'organisation de cette cérémonie « Mais le flambeau doit être transmis, devait-il ajouter, car un peuple sans mémoire et un peuple sans défense ».

Le flambeau sera repris, la relève assurée puisque l'association des enfants du Col du Vinon est née le 29 mai dernier, elle aura pour but de perpétuer le souvenir de François Pelletier et de ses compagnons morts pour la France.

A l'issue de la cérémonie M. Jules Peigne ancien déporté, a reçu la croix de la Légion d'honneur décernée par le général Décoze (corresp.).

VAL-DE-MARNE

Ancienne infirmière, Berthe Houet, que tous ses amis appellent encore Maté, dut à une intrépide activité de Résistance de devenir en 1943 agent de liaison du Comité militaire des F.T.P.F.

En juillet, le colonel Rol-Tanguy eut la joie de lui remettre la croix de chevalier de la Légion d'honneur, hommage, en sa personne aux femmes résistantes. Fernand Leriche avait auparavant retracé à grands traits la riche biographie résistance de notre amie, à qui vont nos vives félicitations.

NOS DEUILS - NOS DEUILS - NOS DEUILS

Chaque mois, les comités de l'A.N.A.C.R. ont à déplorer le décès de vaillants camarades qui se distinguèrent dans les combats de la Résistance et de la Libération. La direction nationale de l'association et son journal adressent, aux familles et amis des disparus, leurs condoléances et l'expression de leur fraternelle affection.

YONNE

Marcelle Chicouet, qui, au côté de son mari avait été une résistante de la première heure, nous a quittés le 5 septembre. Seule la maladie l'avait contrainte, voici deux ans, à abandonner les responsabilités de trésorière départementale qu'elle assumait avec compétence et dévouement.

SARTHE

Le Mans - Marcel Dauphin, ancien F.T.P.F. de la Corrèze, déporté résistant, est décédé au Mans à l'âge de 65 ans. Nos camarades nous signalent également la disparition de Fernand Rouillon, ancien résistant.

LOT

La Résistance lotoise est en deuil. Dans le même semaine, nous avons perdu : — Jean Desprats, ancien membre du comité local de Libération ;

— Jean Fantaglié, ancien chef de groupe de l'O.C.M. Dunkerque et ancien maquisard du Lot ; — André Lalanne, ancien intendant des maquis du Lot, membre fondateur de notre comité départemental dont il fut président jusqu'en 1979.

PARIS

Maurice Rioux, ancien déporté, secrétaire de l'Amical A.N.A.C.R. des Anciens Résistants du Bâtiment des T.P., et du Bois, n'est plus. Ses obsèques ont eu lieu le 25 août en présence des représentants de son amicale d'anciens déportés du camp de Mathausen et de ceux de l'amicale A.N.A.C.R.

MEURTHE-ET-MOSELLE

Henri Grandau n'est plus. Membre du bureau départemental de notre Association depuis de très nombreuses années, il était également vice-président départemental de la F.N.D.I.R.P.

Dès le début de l'occupation, il entra dans la Résistance, dans la région de Grenoble, dans les F.T.P.-M.O.I., puis dans la région de St-Etienne, il devint le commandant Maurice Faure. Arrêté par la gestapo au début de 1944, il fut déporté à Dachau.

ALPES-MARITIMES

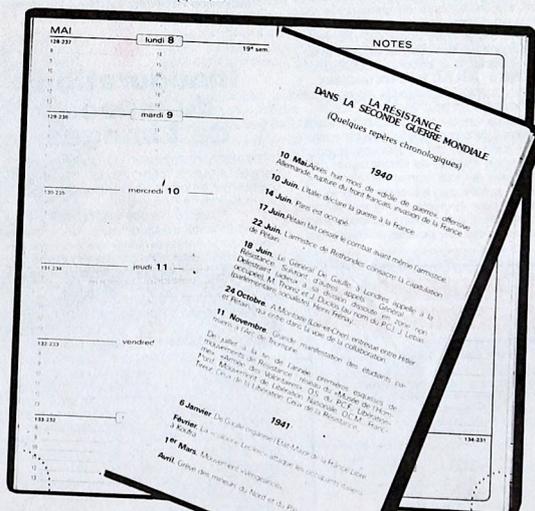
Menton - Raoul Desnues n'est plus. Ancien résistant, ancien membre du Comité de libération de Paris, maire adjoint du 16^e arrondissement. Dans notre département, il était membre du C.D. de l'A.N.A.C.R., ainsi que secrétaire cantonal du comité de Menton, délégué à l'I.L.A.C. et membre très actif du comité cantonal du Concours national de la Résistance.

SEINE-ET-MARNE

Notre camarade vvv Jean-Baptiste Gérard de Chelles, n'est plus. Elle est décédée le 10 août 1989, à l'âge de 83 ans. Résistante émérite, elle fut toujours membre de notre A.N.A.C.R.

L'AGENDA DE POCHE 1990 - A.N.A.C.R.

AVEC LA RESISTANCE DANS LA SECONDE GUERRE MONDIALE (quelques repères chronologiques)



- UNE PAGE PAR SEMAINE
- UNE PAGE POUR NOTES PAR SEMAINE
- REPERTOIRE ALPHABÉTIQUE + ATLAS
- PLANNING SEMESTRIEL
- JOURS FÉRIÉS EN EUROPE ET AUX U.S.A.
- COTATION DES MILLÉSIMÉS DES VINS DE FRANCE

PASSEZ VOS COMMANDES A VOTRE COMITÉ

ou : A.N.A.C.R., 78, rue Saint-Blaise - 75020 PARIS - Tél. : 43.71.64.62-CCP 452 278 M PARIS

1990

CONCOURS NATIONAL DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION

Par circulaire n° 89-285 du 14 septembre, le ministère de l'Éducation nationale (Direction des lycées et collèges) fixe la date des épreuves du concours de 1990 au jeudi 15 mars 1990.

Il rappelle que les dispositions d'organisation ont été fixées par l'arrêté ministériel du 9 mars 1987 publié au B.O. n° 14 du 9 avril 1987. (Rappelons pour notre part que l'Association nationale des Anciens Combattants, de la Résistance, membre du jury nationale est représentée de droit dans les Jurys départementaux.

La circulaire précise que le concours « est ouvert aux élèves des établissements publics et privés sous contrat ainsi qu'aux élèves des établissements relevant du ministère de la Défense et des établissements français à l'étranger.

Les jurys départementaux détermineront les sujets qui seront soumis aux candidats, dans le cadre du thème unique suivant et en tenant compte du niveau auquel sont parvenus les élèves à la fin du premier et du second cycle :

Le Général de Gaulle

Chef de la France Libre et de la Résistance

En 1990, la France célébrera le centième anniversaire de la naissance du Général de Gaulle et le cinquantième anniversaire de l'appel du 18 juin. Il est donc juste et pertinent de proposer ce thème pour cette année et à tous les niveaux.

Première catégorie : classes de troisième de collège, ensemble des classes de lycée professionnel.

Redaction d'un devoir individuel en classe, durée : 3h30.

Deuxième catégorie : classes de troisième de collège, ensemble des classes de lycée professionnel.

Redaction d'un devoir individuel en classe, durée : 2h30.

Troisième catégorie : classes de troisième de collège et ensemble des classes de lycée professionnel.

Réalisation d'un mémoire collectif portant sur le thème énoncé ci-dessus. Cette participation peut d'effectuer sous forme de P.A.E. dans le cadre défini par la note de service n° 89-136 du 9 juin 1989.

Il est recommandé aux enseignants d'inciter leurs élèves à rechercher les témoignages d'anciens résistants dans des enquêtes personnelles ou dans les ouvrages consacrés à cette période. Ils seront aidés dans ces recherches par la note d'orientation pédagogique et bibliographique consacrée au centenaire du Général de Gaulle qui va être incessamment publiée, ainsi que par le groupe d'aide mis en place dans chaque académie sous l'égide de l'Institut Charles de Gaulle...

La circulaire se termine par les précisions concernant les Modalités de participation au concours, de désignation des lauréats et de remise des prix.

Seine-et-Marne

PELERINAGE ET TOURISME

AU VERCORS

Pendant une semaine, le comité départemental de Seine-et-Marne a organisé avec le concours de nos amis de la Drôme, un périple plein d'enseignements sur les lieux mêmes où se sont déroulés les héroïques combats du Vercors.

Guidés par notre ami Alotto, ancien du Vercors, les participants ont pu découvrir et revivre les douloureux combats qui s'y déroulèrent. Une courte mais émouvante cérémonie de recueillement à Vassieux, où une gerbe fut déposée marqua notre séjour.

Huit adhésions à l'A.N.A.C.R. d'anciens résistants Seine-et-Marnais et d'amis concoururent le résultat très positif de ce voyage réussi à tous égards.

SORTIE PEDESTRE

AU MAQUIS DE VOULX

Cette autre initiative, réalisée en collaboration avec l'A.H.V.O.L., organisation régionale du sud du département, a eu lieu avec un plein succès sur les lieux de Résistance (maquis, lieux de combat, parachutistes, etc.) du groupe de résistance de Voulx.

Une cinquantaine de marcheurs, auxquels s'étaient joints d'anciens résistants de cette région qui apportèrent le témoignage vivant de leurs actions durant quatre années, découvrirent d'une façon vivante une page d'histoire de la Résistance dans notre département.

Les maires des communes concernées s'associèrent aux participants de cette sortie au cours d'un vin d'honneur. La brochure réalisée par l'A.N.A.C.R. à cette occasion, résumant l'histoire du groupe de Voulx, fut diffusée avec un plein succès. Là encore PLUSIEURS ADHESIONS à l'A.N.A.C.R. furent réalisées.

EXPOSITION AU LYCEE DE PROVINS

Sur la demande du proviseur, et pendant trois semaines, le comité départemental a présenté son exposition sur la Résistance, aux élèves du lycée Thibault de Champagne. Elle fut visitée par de très nombreux élèves et professeurs, guidés par les commentaires et témoignages de nos amis. Cette exposition dans le cadre de la préparation au concours de la Résistance avait lieu pour la première fois dans ce lycée.

LE JOURNAL DE LA RESISTANCE

FRANCE D'ABORD Rédaction - Administration
79, rue St-Blaise, 75020 Paris

REDACTION - ADMINISTRATION
79, rue Saint-Blaise, 75020 PARIS
Tél. : 16 (1) 43.71.84.82 - C.C.P. 4194-42 W PARIS

ABONNEMENTS
France 35,00 F
Etranger 40,00 F
Abonnement de soutien 60,00 F
Le numéro 4,00 F

CHANGEMENTS D'ADRESSE
Priens de joindre la bande du dernier numéro reçu et deux timbres-poste pour frais

Édité par la S.A.R.L. FRANCE D'ABORD
Le directeur, Jacques DEBU-BRIDEL
Le gérant, Jean FREIRE
Commission paritaire des Publications et Agences de Presse - N° 1155 D 73

Imprimerie Média Informatique de Paris
3-5, rue de l'Atlas, 75019 Paris
Tél. : (1) 42.02.29.16

Pour la mémoire de la jeunesse du Cher

Deux expositions viennent d'être présentées ensemble à la Maison des Congrès de Bourges. L'une, due à la coopération des Archives Départementales et du C.D.P.R. (Centre Départemental de Documentation Pédagogique) illustre les grands moments de la Seconde Guerre mondiale et de la Résistance. L'autre, réalisée par les déportés et résistants du département, évoque plus particulièrement l'occupation du département et l'action qui ne cessa de se développer contre elle.

Le vernissage, présidé par le député-maire M. Rimbault, était honoré de la présence de nombreux anciens combattants groupés autour du colonel Guillou, président départemental de l'U.F.A.C.

La première exposition donna lieu à une longue présentation par M. Rimbault, directeur des archives départementales, qui devant un auditoire extrêmement attentif développa minutieusement le chemin parcouru du « désastre » de 1940 jusqu'à la Libération, pages de honte, de sacrifices et de gloire.

Louise Belleray, membre du bureau national de l'A.N.A.C.R., rappela alors à grand trait la lutte des patriotes du Cher, présentant notamment les documents bouleversants relatifs à la découverte du massacre du Puy de Guerry.

L'exposition va circuler dans tous les établissements secondaires de la ville.

Inauguration du musée de Limoges

Le 45^e anniversaire de la Libération de Limoges a revêtu cette année, une ampleur particulière en raison de l'inauguration officielle du musée de la Résistance.

PLUS DE 10 000 VISITEURS

Lors de cette inauguration, prit la parole Louis Longueque, sénateur-maire de Limoges et Charles Roumagnac. L'un et l'autre ont insisté sur la nécessité de ce musée et son intérêt. « Un événement qui fera date dans l'histoire de la Résistance », un hommage accentué fut rendu au Dr Chadourne.

Du 10 juillet au 20 août, plus de dix mille visiteurs (dont deux tiers étrangers au département et à la région) ont déjà visité ce musée. C'est un signe encourageant.

Après cette inauguration les très nombreuses personnalités et représentants de résistants et anciens combattants ont marqué une minute de silence, place Jourdan, devant la plaque apposée à l'hôtel de la Paix sur laquelle ont peut lire : « Ici le 21 août 1944, à 21 heures, le capitaine Noll a remis entre les mains du colonel Guingouin, chef départemental des F.F.I., la reddition des troupes allemandes de la garnison de Limoges... »

Le cortège poursuivit son chemin, fit une halte devant la préfecture et se dirigea place des Carmes afin de se recueillir et de déposer des gerbes devant le Monument aux Morts 1939-1945, Jean Senamaud, président départemental de l'ANACR fit une allocution. Les honneurs étaient rendus par un détachement du 20^e R.A.

Au terme de ce moment du souvenir, le cortège s'inclina devant la plaque apposée à proximité de la porte de la prison.

« Nous ne pourrons plus oublier »

Le collège Pierre RONSARD de Morant, dans le Rhône, a présenté, pour le concours 1989, un dossier qui fut classé en tête de tous les travaux collectifs. Ayant ultérieurement publié une plaquette intitulée : « 1789 - 1939 - 1989 », préfacée par M. le Maire, les auteurs ont donné à leurs réflexions collectives une conclusion qui est une récompense et un encouragement.

Ce que nous avons appris par ce travail, nous ne pourrons plus l'oublier. Tous, nous voulons nous aussi raconter autour de nous et mettre en garde contre les dangers du racisme, de la dictature, de certaines idéologies... C'est dans un souci de tolérance, de respect des autres, d'amour de la liberté que nous vivrons désormais.

Présentant les résultats du concours, parmi lesquels ce travail collectif, Michel DREVON écrit dans « Le Résistant du Rhône » : Le prix de la Résistance et de la Déportation n'est pas seulement pour les élèves des lycées et collèges un concours couronné par les meilleurs par la remise solennelle des prix dans les grands salons de la préfecture du Rhône. C'est d'abord pour eux et pour leurs professeurs la prise de conscience de la valeur du combat de la Résistance, et de la signification universelle des événements qui ont marqué la seconde guerre mondiale. Et c'est pour nous résistants, le réconfort de découvrir une jeunesse qui sait discerner, avec parfois une étonnante lucidité, ce qui dans ces pages d'histoire a valeur d'enseignement pour le présent et pour l'avenir qui elle devra assumer après nous...

L'A.N.A.C.R. apporte son concours le plus actif à cette organisation du prix de la Résistance et de la Déportation, où se retrouvent dans un même but la plupart des associations de résistants et de déportés. Il nous faut faire encore plus pour gagner de nouveaux établissements publics et privés à ce concours, qui n'a pas seulement valeur historique, mais aussi valeur pédagogique dans la mesure où professeurs et élèves s'impliquent ensemble dans la découverte d'une histoire qui continue d'avoir valeur d'actualité et d'avenir...

Coopération ministérielle avec l'Éducation nationale

En réponse à une question écrite du sénateur Albert VOILQUIN, M. le Secrétaire d'Etat aux A.C. et V.G. a écrit dans le J.O. du 10 août 1989 : ... le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre a souhaité que la collaboration entre l'Éducation nationale et les anciens combattants se poursuive et se renforce, en concertation avec les résistants et les déportés, spécialement en ce qui concerne l'enseignement de l'histoire de cette époque tragique. A cet égard, il convient de noter que LES RENCONTRES-ENTRE LES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS DE LA RESISTANCE ET LE MILIEU SCOLAIRE SONT FREQUENTES, PAR LE BIAIS DU CONCOURS NATIONAL DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION ainsi que par l'action de la mission permanente aux commémorations et à l'information historique et de ses commissions départementales, qui ont mis en place de nombreuses initiatives...

Le secrétaire d'Etat annonce également la récente signature d'un « contrat d'objectifs » avec la Ligue française de l'enseignement.

Notre souscription

pour soutenir l'ANACR et son journal

C'est sous le signe du 45^e anniversaire de la victoire sur le nazisme et de la libération des camps que nous placerons cette année la souscription nationale pour le soutien de l'action de l'A.N.A.C.R. et du Journal de la Résistance « France d'Abord ».

Tous nos camarades et amis connaissent l'importance que la direction de l'A.N.A.C.R. attache à la campagne nationale de placement des bons de soutien, appoint décisif pour la Trésorerie nationale et apport indispensable aux luttes de l'association.

C'est devant les tentatives de falsification de l'histoire qui se succèdent ; devant les entreprises de dénigrement de la Résistance, dont il est urgent de reconnaître enfin tous les volontaires et leurs services ; devant les propagandes qui tendent à réhabiliter le nazisme et le pétainisme ; devant la nécessité civique de transmettre aux générations nouvelles les idéaux communs qui ont inspiré notre Conseil national de la Résistance, que le Congrès national de l'A.N.A.C.R. siégeant à Blois du 21 au 23 octobre 1988, dans une motion votée à l'unanimité, a appelé les résistants à accroître leur participation aux activités de l'association.

Mais participer aux combats de l'association, c'est aussi lui donner les moyens de les mener.

Comment l'A.N.A.C.R. pourrait-elle s'acquitter de ses tâches sans disposer des ressources nécessaires ? Comment pourrait-elle préparer le Congrès national de 1990 ?

Comment pourrait-elle aussi assurer la reconstruction en cours de notre Centre de repos et de convalescence de Penne d'Agenais ?

C'est pourquoi nous demandons à tous nos adhérents, à tous les lecteurs de notre journal, de se mobiliser dès qu'ils auront en mains leur carnet de bons de soutien, pour appeler les Résistants, les sympathisants à la cause de la Résistance, à l'aide pour un placement massif des carnets et des bons de soutien.

Nous sommes certains que notre appel à la solidarité agissante de nos camarades et amis de la Résistance ne sera pas fait en vain.

Pour donner à l'A.N.A.C.R. les moyens nécessaires aux luttes qu'elle mène, nous faisons confiance à l'esprit de responsabilité et de fidélité qui anime les directions des comités et amicales et l'ensemble de nos adhérents.

Et à tous, nous disons d'avance merci.

René ROUSSEL

Un vidéo-film de 28 minutes La résistance française pendant la Seconde Guerre mondiale

Le vidéo-film que vient de produire l'A.N.A.C.R., n'a pas la prétention d'enseigner l'histoire. C'est un modeste fil conducteur des événements que subirent la France et le monde entier entre 1939 et 1945, destiné à pousser les non initiés à s'interroger, à questionner ceux qui vécurent à cette époque, pour faire jaillir la véritable histoire de la Résistance.

Cette cassette peut être et doit être diffusée le plus largement possible, même à l'extérieur de notre association.

Pour cela il est facile de profiter de l'organisation de réjouissances locales, fêtes du livre, biennales de bienfaisance artistiques ou commerciales, expositions, enfin toutes réunions de groupes, lycées, collèges, syndicats, etc.

Ce vidéo-film peut servir de récompense aux lauréats du concours scolaire et doit figurer en bonne place dans les services communaux de documentation, bibliothèques, discothèques, archives...

Il faut y intéresser les autres associations d'anciens combattants.

La cassette se présente un peu comme un livre, avec un couverture le croquis d'un Résistant sur fond tricolore et, au dos, un portrait de Jean Moulin traité au lavis couleurs.

Dès le générique, une superbe rose se transformant lentement en réséda soulève déjà la question : pourquoi ces deux fleurs ?

Allusion graphique au poème d'Aragon...

Chaque comité local ou départemental se doit de posséder cet ouvrage, instrument de base pour notre action.

Prix :
à 4 unités x 350 F = 5 à 9 unités x 340 F =
0 à 20 unités x 320 F = 21 et plus x 300 F =

C'est un cadeau idéal pour des jeunes à l'occasion des fêtes de fin d'année.

C'est un document que tous ceux de notre époque auront à cœur de se procurer et de montrer.